

Le Premier Ministre
15 08 / 14 / SG

Paris, le 13 NOV. 2014

à

**Monsieur le Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or**

Monsieur le Préfet de la région Franche-Comté,
Préfet du Doubs

Objet : préfiguration de la réorganisation des services régionaux de l'Etat

Le Gouvernement a engagé une réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 2 juillet dernier. Cette réforme sera conduite en parallèle de la réforme de la carte des régions. A l'échelon régional, l'organisation des administrations de l'Etat coïncidera avec le périmètre des futures grandes régions, sous réserve d'éventuels aménagements dont une mission en cours des inspections générale est chargée d'apprécier la nécessité.

A l'occasion du projet de fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, vous avez engagé des travaux pour identifier les conséquences du rapprochement de ces deux régions sur les services de l'Etat. Je souhaite que vous les poursuiviez dans le cadre d'une préfiguration de la nouvelle organisation des services régionaux de l'Etat.

Il conviendra, en premier lieu, d'examiner les questions posées par l'organisation et la gestion des ressources humaines dans le futur cadre régional.

Vous proposerez des scénarios d'organisation incluant l'ensemble des services de l'Etat qui participent aux comités de l'administration régionale. Vous tiendrez compte des règles particulières aux agences régionales de santé, aux directions régionales des finances publiques et aux services rectoraux, ainsi que de la situation spécifique des opérateurs.

Vous dégagerez les avantages et les inconvénients respectifs d'un modèle unique d'organisation pour l'ensemble des services et d'une organisation modulaire.

Vous vous efforcerez d'évaluer chacun des scénarios envisagés, notamment du point de vue de la lisibilité de l'organisation proposée, des conséquences pratiques sur la mise en œuvre des politiques publiques et de l'impact budgétaire.

Vous pourrez utilement compléter cette démarche en y adjoignant des propositions portant sur la façon d'améliorer le travail entre les différents niveaux d'administration, l'organisation du pilotage stratégique, l'allocation des compétences et la mutualisation des moyens.

Il conviendra également d'engager la réflexion sur la gestion de la période transitoire, en proposant un schéma de transformation progressif qui traduira l'évolution des structures du point de départ actuel jusqu'à l'organisation-cible.

Lors de cette première phase de vos travaux, vous veillerez également à anticiper les enjeux de gestion des ressources humaines ainsi que les modalités d'accompagnement du changement. Il est tout particulièrement nécessaire de réaliser une évaluation de l'impact des différents scénarios sur la situation des agents et d'identifier les moyens à mobiliser pour accompagner ces derniers, le cas échéant, vers une mobilité géographique ou fonctionnelle. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vous apportera son appui méthodologique en termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle veillera à favoriser la fluidité des échanges entre vos services, en particulier les plates formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, et les directions concernées des différents ministères à chaque étape de vos travaux.

Ces premiers travaux de préfiguration donneront lieu à un point d'étape d'ici la fin du mois de février 2015. Ils permettront un échange interministériel sur la méthode retenue et l'identification des solutions en termes d'organisation et de gestion des ressources humaines qui pourraient être recommandées aux autres régions concernées par la réforme des services régionaux de l'Etat.

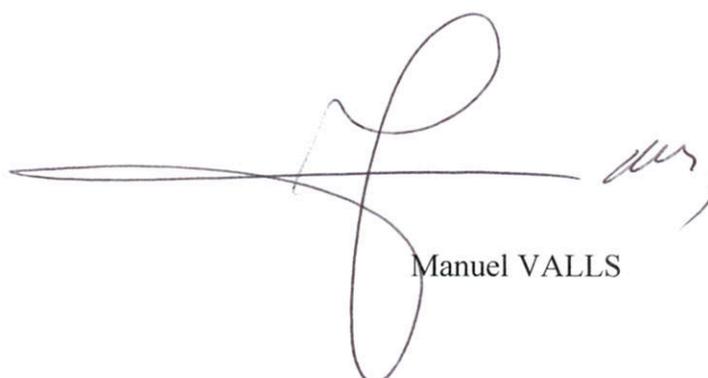
Sur la base des orientations interministérielles qui seront alors définies, une seconde phase de préfiguration pourra s'ouvrir au cours du premier semestre 2015.

Pour la conduite de vos travaux, une équipe projet, animée par un chargé de mission placé auprès de vous, sera constituée avec l'appui du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), de la DGAFP ainsi que du secrétariat général du ministère de l'intérieur. Des points d'étapes seront effectués régulièrement, d'une part au sein du comité des secrétaires généraux des ministères et, d'autre part, avec la mission d'inspection générale relative à l'évolution de l'organisation de l'Etat territorial. Un comité de suivi associant le SGMAP, la DGAFP et le secrétariat général du ministère de l'intérieur se réunira mensuellement pour suivre l'avancée de vos travaux et en faciliter le déroulement.

Vous associerez à ces travaux les responsables des opérateurs et des services de l'Etat de la région, notamment les recteurs, les directeurs régionaux des finances publiques et les directeurs généraux des agences régionales de santé.

Vous porterez une attention particulière à la coordination de vos travaux avec la préfiguration en cours de la fusion des conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté.

Vous veillerez, tout au long de la démarche, à la bonne association des représentants du personnel.



Manuel VALLS

Copie :

Messieurs les recteurs de Franche-Comté et Bourgogne
Mesdames les directrices régionales des finances publiques de Franche-Comté et Bourgogne
Madame et Monsieur les directeurs généraux d'agence régionale de santé de Franche-Comté et Bourgogne